

*La place de l'action culturelle dans la construction européenne* est le texte d'une conférence de Renaud Denuit donnée à l'Université catholique de Lyon le 15 novembre 2021. Il y rappelle que « *l'action culturelle commença avec le Conseil de l'Europe* ». « *On lui doit la convention culturelle de 1954, puis d'autres conventions, la création d'un fonds pour le cinéma baptisé Eurimages et celle d'un observatoire européen de l'audiovisuel, des initiatives pour valoriser le patrimoine, la création d'un réseau pour la professionnalisation du management des actions culturelles, l'adoption du drapeau et de l'hymne européen, des actions en faveur du dialogue interculturel, etc. L'étroitesse des moyens budgétaires, le caractère faiblement contraignant des conventions et d'autres priorités que la culture limitent le bilan de cette organisation, qui se sera révélé un enthousiaste pionnier* », écrit-il. Mais il fallut attendre 1989 et la directive « *Télévision sans frontières* » pour que la Communauté investisse concrètement le domaine de la culture. Avec de premiers quotas : au moins 50% du temps de diffusion consacrés aux œuvres européennes et au moins 10% du temps d'antenne ou du budget de programmation réservés aux producteurs indépendants. 1990 vit la naissance du programme *MEDIA*, doté de 200 millions d'écus. Il fallut attendre dix ans de plus pour voir apparaître le programme *Culture 2000*, qui deviendra *Europe créative* en 2013. Pour autant, la culture n'en demeure pas moins un parent pauvre, réduit à la portion congrue : dans l'actuel cadre financier pluriannuel, « *avec, chaque année, 340 millions d'euros dans un budget général de l'UE s'élevant à 153 milliards (hors plan de relance post-Covid-19), l'enveloppe annuelle du programme Europe créative actuel dépasse à peine 0,2% du budget général* ».

Terminons ce tour d'horizon par un article publié au quatrième trimestre 2023 dans la revue *Apropos* (bulletin de liaison de la section belge de l'Association internationale des Anciens de l'Union européenne). Renaud nous y fait remonter le temps jusqu'en 1930 et la rédaction par Alexis Leger, alias Saint-John Perse, en littérature, du *Mémoire sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne*, qui fut présenté, le 17 mai 1930 devant l'Assemblée générale de la Société des Nations, à Genève, par Aristide Briand. Sans grand succès. Divisé en quatre parties, le texte s'ouvrait sur « *la nécessité d'un pacte d'ordre général, si élémentaire fût-il, pour affirmer le principe de l'union morale européenne et de consacrer solennellement le fait de la solidarité instituée entre États européens* ». « *En conclusion, le mémoire insistait sur 'la recherche d'un simple lien fédéral à instituer entre gouvernements européens' qui permettrait 'l'organisation de la paix européenne et l'aménagement rationnel des forces vitales de l'Europe'*. Et l'auteur d'ajouter cette péroraison : '*S'unir pour vivre et prospérer : telle est la stricte nécessité devant laquelle se trouvent désormais les Nations d'Europe*'. Par malheur, ce projet n'eut pas de suite, mais son lexique résonne aujourd'hui d'une étonnante actualité », écrit Renaud, non sans raison. (Olivier Jehin)

Renaud Denuit. *Contre la médiocrité politique* (Chroniques européennes, volume 1). ISBN : 978-2-3365-4111-2. 275 pages. 28,00 € ; *Les sursauts de l'Union* (Chroniques européennes, volume 2). ISBN : 978-2-3365-4114-3. 284 pages. 29,00 € ; *Entre révolte et espoir* (Chroniques européennes, volume 3). ISBN : 978-2-3365-4117-4. 292 pages. 30,00 €. Les trois volumes sont parus chez L'Harmattan, dans la collection « *Questionner l'Europe* ».